



résumé

# Charte des Partenaires

## Œuvrons ensemble!

Le FONSIS a mis en place des codes et politiques visant à améliorer sa gouvernance et assurer à toutes les parties prenantes en contact avec lui la qualité relationnelle attendue.

Ainsi, l'édition de cette Charte vise à assurer une compréhension mutuelle des conditions d'établissement et de pérennisation d'une collaboration fructueuse.

Elle répond à une démarche de partage de principes liés à :

- La déontologie, la bonne gouvernance et l'éthique ;
- La promotion de l'autonomisation économique des femmes ;
- La protection des droits des enfants et des personnes sensibles ;
- Le respect des principes ESG (environnement, social et gouvernance) ;

Le FONSIS attend des parties prenantes œuvrant avec lui le respect de ces principes et se réserve le droit d'interrompre une relation établie si le constat de non-respect est établi et ne fait pas l'objet d'une prise en charge corrective.

### 1.1. Intégrité envers toutes les parties prenantes impliquées

Le FONISIS accorde une importance capitale à l'intégrité et au respect des droits fondamentaux de chaque individu tels que définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et ce, partout où l'entreprise exerce son activité. Ainsi, le Fonds reconnaît et protège la dignité et la valeur intrinsèque de chaque individu, respecte la réglementation sur les salaires et les avantages, les exigences en matière d'âge minimum, l'égalité des droits des hommes et des femmes et la vie privée des employés. Nous attendons de nos Partenaires qu'ils assurent la promotion des mêmes valeurs, et qu'ils luttent contre tout comportement inapproprié ou illicite.

### 1.2. Respect des droits de l'homme

La gestion du capital humain est fondée sur les principes de confiance et de respect mutuels, avec le souci de traiter chacun avec dignité. Le FONISIS attend de ses parties prenantes, le respect des droits de l'homme et une application conforme des législations en vigueur et conventions collectives en matière de travail.

### 1.3. Protection de l'enfant

Le FONISIS promeut des investissements responsables et à impacts socio-économiques positifs sur les populations. Aussi, la couche la plus fragile de ces populations a son attention particulière en matière de respect des droits humains.

Nous respectons la convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur le travail des enfants et sommes contre le travail forcé et le travail des enfants et de manière générale contre tout abus envers les enfants. Nous attendons de nos partenaires un respect des législations concernées.

### 1.4. Promotion de l'égalité de genre et lutte contre la discrimination

Le groupe FONISIS promeut l'inclusion, la diversité et l'égalité hommes-femmes, conformément à la législation des territoires d'intervention. Que ce soit dans le recrutement ou la gestion des carrières, les activités d'investissement, la sélection de fournisseurs et prestataires de services, le Fonds souverain met en avant l'équité et la non-discrimination.

Nous attendons de nos Partenaires des pratiques similaires, afin de contribuer à garantir à tout un chacun des opportunités de se réaliser et à créer une société d'égalité où les hommes et les femmes ont les mêmes chances de participer au développement et de jouir des bénéfices de la croissance

### 1.5. Santé et sécurité des employés

La valeur accordée à la vie humaine doit se retraduire dans les mesures prises pour sa préservation. Le FONISIS attend de ses partenaires un adressage réel des questions de santé, de sécurité et d'hygiène au travail, conformément aux lois et règlements en vigueur, et le respect des Droits de l'Homme.

## 1.6. Respect des enjeux ESG

La durabilité nécessite une prise en compte de l'impact des actions que nous menons sur les populations (impact socio-économiques) et les enjeux climatiques (impact environnemental). Cela nécessite la mise en place d'une gouvernance mobilisée à adresser les risques et les conséquences de ses activités (en amont et en aval).

Nous attendons de nos Partenaires qu'ils contribuent à la protection de l'environnement pour assurer la durabilité des activités que nous développerons ensemble.

## 1.7. Intégrité dans les relations d'affaires

Pour FONISIS, les pratiques professionnelles éthiques contribuent à garantir un climat d'affaires sain et propice au développement.

C'est la raison pour laquelle nous adhérons totalement aux politiques et lois bannissant toute forme de corruption et toute forme de pots de vin. Le Fonds souverain attend des parties prenantes en interaction, un engagement à respecter ces principes.

Nous contacter : [contact@fonsis.org](mailto:contact@fonsis.org)

